

DE MELUN.

Charité - 1859  
Ducpétiaux  
noté au l'ouvrage de

la question de la liberté de la charité et des associations  
religieuses en Belgique par Ed. Ducpétiaux. Paris, 1859.

in Annales de la charité, tome xv

B. M. J. : 7709

et in le Correspondant, nouvelle série, tome X

B. M. J. : 7711.

B. R. : III  
8721  
A  
tome xv (1859)

MELUN

(Vicounte A. de)

Duquenois, 1868

M. Edouard

Duquenois

in Rev. Sci.

oct. 1868

B.R.B. : 15 R  
(oct. 1868)

MELON (Vicente de)

Duportieux, 1868

M. Ed. DUPORTIEUX. Notice Biographique

Parcellé., 1868, 8°

(Extr. du Contemporain)

B.R.B. :

$\frac{11}{89.466}$   
 $\frac{A}{111,5}$

MELON (vicente de.)

Charité, s.d.

Société d'économie Charitable. Rapport

sur la coalition et la éviction, ouvrières.

Paris (s.d.) 80

$$\begin{array}{r} \text{B.R.B.} = \frac{\text{II}}{94.066} \\ \frac{\text{A}}{\text{10}, 6} \end{array}$$

Mémoires

Mémoires de concaves et de savants étrangers  
publiés par l'Académie royale de Médecine  
de Belgique. Bruxelles, De Mortier et Hayez,  
1847 - 1888, 8 vol.

M.J: 013 232  
BR

Mémoires

Mém, 1870  
1930

Mémoires couronnés et autres mémoires par  
l'Académie royale de médecine de Belgique  
Pauwels, Manceaux et Kayz, 1870-1930,  
23 vol.

M.J. 013 232  
AR

## MENDELSON A.

4.737. MENDELSON, A. : Méthode à utiliser  
par le défenseur pour les recherches concernant la  
personnalité du criminel - RDP, 1937, 877-891.

D<sup>r</sup> P. Mouton.

Le psychiatre licencié en prison.

in Rev. Sc. crim. et de pénal comparée

1979, p. 135-138.



dépôt mendicité.

dép. mend., 1850

**13484\*** — Loi concernant les dépôts de mendicité et les écoles de  
réforme du 3 avril 1848. Bruxelles, 1850; vol. in-8°,  
n° 320<sup>2</sup>.

Anony.

Acad. Roy.

Mendicité.

Mendicité, 1853

13002\* **Comité de salubrité publique de Feluy.** Mémoire sur les moyens de diminuer la misère publique et d'abolir la mendicité. Nivelles, 1853; br. in-8°, n° 354<sup>4</sup> et 348<sup>6</sup>.

Acad. Roy. 1

Mendicite.

mendicite, 1764

13162\*

Anonyme. Police sur les mendiants, les vagabonds, les joueurs de profession, les intrigans, les filles prostituées, les domestiques hors de maison depuis long-tems et les gens sans aveu, etc. Paris, 1764; vol. in-12, n° 1658.

Acad. Roy.

# Mendicité

Mend., 1775

13165\*

— Traité sur la mendicité avec les projets de règlement propres à l'empêcher dans les villes et villages, par un citoyen. S. l., 1774; br. in-8°. — Supplément au Traité sur la mendicité avec les objections qui ont été faites contre les projets de règlement, qui y sont proposés, pour l'abolir et les réponses. Bruxelles, 1775; br. in-8°, n° 656<sup>r</sup>.

Acad. Roy.

# Mendicite

Depôt mend., 1875  
Sol.

s. d. Depôt de mendicite. (Bruxelles) gr. vi - 8°, 22 p.

(Extr. de l'Exposé de la situation du Royaume de 1861 à 1875).

B.R. :  $\frac{\pi}{2.000}$   
c

Exposé de la situation du Royaume  
Voie statistique générale de la Belgique.

Mendicité, 1774

## Mendicité

Traité sur la mendicité avec les projets de réglemens  
prop. à l'empêcher dans les villes et les villages  
dictés à MM. les officiers de justice et de police  
par un citoyen. 1774 in-8° 72 p.

Bibl. Ch. Ref. Cat. 1906 T. I p. 469.

Paul. : br. 4189

## Mundicite.

Ordonnance et direction pour empêcher la  
 Mundicite et pourvoir aux besoins des pauvres  
 de Tournay et de ses dehors dépendans des  
 paroisses de cette ville. Tournay, JOUEVAU,  
 1777, 18p.

MJ. 010119  
 AR 4

Mendi, 1780

mendicite - pauvresse

Traite touchant la suppression de la mendicite  
et l'administration des pauvres dans la ville d'

Auvers. Auvers, <sup>Grange</sup> 1780, In-8°, 87 p.

A.G.R. 3023.

MJ : 7885

M. J. : 005194  
AR

00  
M. J. : 010119  
AR 3



Myndigiti

mund., 1796

cf. Titre V de la loi du 24 vendémiaire an II  
publ. par n. 4 fusillade an II in Rec. Cw.

Mend. Def., 1797  
1799

## Mendiciti

Dijets de mendicite.

- Peches; occupations (Circ. 5 facultata au VI) -
- Etablissements de pharmacie (Circ. 17 facultatis au VII)  
4 Rec. circ.

mendicité

Recueil de pièces administratives sur les établissements  
 d'ateliers et de refuges ouverts à Bruxelles, à  
 Vilvorde, à Tildemont, et à Louvain pour l'  
 extinction de la mendicité. - Recueil de  
 pièces concernant l'établissement d'un asile  
 de bienfaisance à Vilvorde pour les mendicants  
 invalides. Bruxelles, au IX, 49-50

ACR : bibl. An. n° 4606

Mend.

Publ.  
Mend. 1801

loi du 24 vendémiaire an II. Publication

(A. 19 fructidor 1x) q Rec. civ.

Mend.

Mend. 1801  
dij.

Dejot mendicite . Opunitive de detenus .

de. (A. 23 nivon 1x) in Rec. eue.

Revue. 1902

Mend.

Mendiants et vagabonds. Indemnité de route.

(Cuc mes. x). 4 Rec. Cuc.

## Mendicité

- Maisons de réformation et ateliers de Travail.  
Etablissement. (A. 5 et 9 vend. et Régl.  
27 vend. au XII)
- Département de la Lys. Dépense de mendic.  
(A. 26 vend. au XIII). *in Rec. civ.*

# Mendiants et Vagabonds

Mend., 1808

Individus expulsés ou transférés par mesure de  
haute police. Frais de translation et de séjour

Arr. du Conseil d'Etat du 11 juiv. 1803 49 Rec. circ.



Mendicite-

Mend. 1808  
Repassoir

Repassoir. Ric. 5 juillet 1808 et Ci juillet 1808 p. 33

4 Rec. Cic.

Def mend  
1808

## Dept mendicite

Reglement pour le depôt de mendicite- du  
departement de saone et Meuse. Mammou.  
Imp. Dieudonne-Gérard, (1808) 16°, 62p.

B.R.:  $\frac{III}{95.115}$   
A

## Dépts de mendicité

mend. 1808  
dépt. 1810

- Etablissement. (Dec. 5 juillet et Lic. juillet 1808 p. 33)
- Règlement provisoire (A. M. 27 oct. 1808)
- Régime ultérieur (C. 19 oct. 1808)
- Dépts de mendicité de VILLERS-COTTERETS. Règlement. Approbation du règlement provisoire des dépts de mendicité (Art. 7. obe. 22 déc. 1808)
- Dépt mendicité du dépt. de JEMMAPES, à MONS. Création. (Dec. 26 juiv. 1809)
- Id. du dépt. de FORÊTS, à MARIENTAL (Dec. 26 juiv. 1809)
- Id. du dépt. de DEUX-NÈTHES, à MALINES (Dec. 18 juiv. 1809)
- Id. à Hoogstraeten (Dec. 6 juillet 1810)
- Id. du dépt. de la MEUSE-INFÉRIEURE à RECKHEIM (Dec. 10 août 1809)
- Id. du dépt. de SAMBRE et MEUSE à Namur. (Lettre du Muni. du 22 août et deé du 29 août 1809)
- Id. du dépt. de la DYLE, à la CAMPRE (Dec. 14 nov. 1810).

à Rec. Lic.

Cherbourg, 1809

mendicité

Etablissement des dépôts de mendicité. Mémoires  
du nombre de lits dans les hospices ainsi que des  
ateliers de charité (Circ. 31 oct. 1809)

in Rec. Circ

Mend.

Mend. 1811  
1813

Dépt de Mendwiti-

- Création. Mander (Déc. 28 fév. 1811).
- Ombre (Dic. 29 août 1813)
- Ouverture du dépôt de la Cambre (Av. du port de la Dyle du 29 nov. 1811).

uy Rec. cuc

Mend. 1812

Mendicite

Mendicants et vagabonds. Abstention. Translation dans le  
dépôt de Mendicite. Non en prévention. Poursuite  
devant le Tribunal Civ. 31 mars 1912

in Rec. Civ

# Depts de mendicité

Mend. 1814  
1816

- Dépenses (Circ 25 nov. 1814) (25 mai 1816) et 16 nov. 1816
- Etablissements.
  - Hoopstraeten et St-Bernard. (C. 7 nov. 1816)
  - Bruges, Ixelles et Namur (C. 16 nov. 1816)
- Etats de situation à adresser tous les trimestres  
(Circ. 5 juillet 1815) (15 janv 1815) et (13<sup>o</sup> avril 1815)
- Tableaux. Sortie des détenus (C. 20 mai 1816)

Uy Rec. circ.

# Mendicité

Mend., 1815  

---

1816

## Mendicants et vagabonds :

- Arrêtés - poursuite : renvoi au dépôt de mendicité (Circ. 7 sept. 1815)
- Surveillance à exercer à l'égard de mendiants sortant des dépôts de mendicité (C. 2 mars 1815) et (Circ. 20 mai 1816)
- Établissements d'œuvres temporaires (Circ. 7 nov. 1816) et (Circ. 16 nov. 1816)
- Mendicants non condamnés : arrestation par voie administrative ; surveillance, p. 643 et 647. (Circ. 6 déc. 1816) et (Circ. 28 déc. 1816)

in Rec. Circ.



Déj. mend., 1817

Déj. mend.

Érection d'une école au dépôt de la Cambre pour les  
enfants et jeunes gens de deux sexes p. 43 (23 juin 1817).

Li Rec. Cic.

Dep. mend., 1817

Dep. mendicite

Conditions requises pour que les mendiants puissent être  
dirigés sur un dep. de mend. p. 10 (31 janv. 1817)

4 Rec. cuc.

# MENDICITE

mend., 1818

Rapport Général au Roi sur la création, les progrès et  
l'état actuel de la maison de travail de charité  
établie à Gand, pour la répression de la mendicité.  
Gand, Feraud, 1818, in-4

réf in Bibl. Nat Belge p. 930 no 7491

B.R.B.: 4 cl. Proj. 3

Dep. mend., 1822.

Dep. mend.

Les mendiants de la province de Liège sont reçus au dep.  
de mendicité de la province de Limbourg; ceux de Luxembourg  
de celui de Namur et ceux de la Flandre orientale  
dans celui de la Flandre occidentale; voir de la  
pauv. d'entretien p. 432 (C. 18 juiv. 1822) et Rec. Lic.

DÉPÔTS DE MENDICITÉ. (*Arrêté organique du 12 octobre 1825.*)

*Alimentation des reclus.* Ration des enfants, des adultes et des vieillards ; distribution du pain ; établissement de boulangeries. (Art. 22, 25 et 24.)

*Ateliers de différents métiers ; occupations auxquelles les reclus pourront s'y livrer.* (Art. 7.)

*Aumônier.* Fonctions dont il est chargé. (Art. 29.) — Voir *Traitements.*

*Cantines* pour la vente d'aliments plus recherchés et d'autres objets. (Art. 15.)

*Comptes* ordinaires des recettes et dépenses ; comptes généraux et particuliers d'administration. (Art. 44.)

*Destination* des dépôts de mendicité. (Art. 4.)

*Discipline.* Peines qui pourront être infligées aux reclus. (Art. 52.)

*Écoles* d'apprentissage de différents métiers et écoles élémentaires pour les enfants. (Art. 8 et 50.)

*Entrée et sortie des reclus.* Conditions. (Art. 17, 18 et 19.)

*Frais d'administration.* Fonds y affectés. (Art. 54 et 58.)

*Frais d'entretien des reclus* non recouvrés sur le produit de leur travail ; seront supportés par les communes domiciles de secours ; époque du paiement ; formation des budgets des communes. (Art. 53, 56, 57 et 40.) — Information à

donner à la commune domicile de secours. (Art. 41.) — Fonds de réserve pour couvrir la dépense de l'entretien des reclus aux époques de grande cherté des subsistances. (Art. 42 et 43.) — Les frais d'entretien des indigents dont on n'aura pas découvert le domicile de secours ne seront portés à la charge de l'État, qu'en vertu d'une autorisation expresse de l'administration supérieure. (L. 12 octobre 1829.)

*Habillement* et coucher des reclus. (Art. 25 et 26.)

*Infirmeries* séparées pour les deux sexes. (Art. 27 et 28.)

*Journée d'entretien* fixée à 17 cents. (Art. 12.) — Réduction en cas de prompt paiement. (Art. 40.)

*Masses de sortie.* Destination. (Art. 14 et 16.)

*Monnaie fictive* substituée au numéraire effectif. (Art. 15.)

*Règlements particuliers* à rédiger par les conseils d'inspection et de surveillance. (Art. 4<sup>or</sup>.)

*Salaires.* Destination. (Art. 9-14.)

*Traitements* des aumôniers, instituteurs et officiers de santé. (Art. 53.) — Traitement de l'instituteur du dépôt de mendicité de Hoogstraeten. (A. 27 décembre 1829.)

Depôt mendicité

le Rec. C. c.

Dep. mend., 1825

Mend, 1825  
1828

Mend.

- Transport aux dépôts de mendicité et aux colonies agricoles; poursuite du délit de mendicité; renvoi de mendiants étrangers. (A. 12 oct. 1825).
- Réclusion de mendiants dans le dépôt existant pour le lieu où ils n'ont été rendus coupables (A. 3 jan. 1826)
- Transport de mendiants aux dépôts de mendicité après l'expiration de leur peine; paiement de frais par les communes domiciliées de secours. (A. 13 oct. 1826).
- Les frais de transport de mendiants qui sortent des dépôts de mendicité sont à la charge des communes domiciliées de secours; ceux de mendiants renvoyés à la charge de la police (Circ. 12 jan 1828).

verso

Dim. mardi, 1826

dépôt

Règlement provisoire pour le dépôt d'Haagstraeten, 1826.

A.G.R. : Mij Just - Bief. et Pis. No 162

Colonie agricole.

Col. agr. 1826

*Évasion.* Mendiants évadés de la colonie de l'Ommerschans; paiement des frais d'entretien pour tout le mois pendant lequel l'évasion a eu lieu. (A. 10 juin 1826.) — Exécution à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1825. (A. 1<sup>er</sup> juillet 1826.) — Application de cette disposition aux évadés de la colonie de Merxplas-Ryckevorsel. (A. 8 août 1826.)

4<sup>e</sup> Rec. Cui.



Coloni agricole.

Col. agri. 1126

*Tutelle des enfants des hospices placés dans les colonies, déferée aux tuteurs  
et tutrices de ces hospices. (A. 19 sept. 1826.)*

vi Rec. Cis.

# Colonie épiscopale

Col. épi. 1826  
1830

*Frais d'entretien.* Mode de remboursement ; tenue de la comptabilité par la chambre générale des comptes ; états trimestriels des mendiants dont le domicile de secours est connu et de ceux dont le domicile de secours n'a pu être découvert ; envoi du relevé des sommes dues par les communes, au ministre des finances, chargé d'en opérer le recouvrement. (A. 11 janvier 1826) — État de renseignements à transmettre sur les mendiants transférés aux colonies agricoles. (C. 26 mars 1830.) — Voir *Évasions*.

ni Rec. Civi.

DÉPÔTS DE MENDICITÉ. Sont placés dans les attributions du département de la sûreté publique. (A. 16 octobre 1830.) — Paiement des sommes dues par les communes. (A. 27 novembre 1830.) — État trimestriel du mouvement de la population. (C. 11 mars 1831.) — Abrogation des art. 11 et 40 de l'arrêté du 12 octobre 1825 ; maintien du prix de la journée d'entretien fixé à 17 cents ; recouvrement des pensions arriérées ; transfèrement des mendiants aux dépôts qui leur sont respectivement destinés ; renvoi des mendiants étrangers, etc. (A. 9 avril 1831. — C. 12 avril 1831.) — Nombre des membres du conseil d'inspection du dépôt de mendicité de Reckheim. (A. 7 juin 1831.) — Fabrication de flanelles au dépôt de mendicité de Reckheim ; fournitures aux prisons. (C. 15 octobre 1832.) — Nomination d'un instituteur près les dépôts de mendicité. (C. 12 août 1833.) — Entretien des indigents aux frais des communes. Fixation annuelle du prix de la journée d'entretien. Subsidés des provinces. Paiement des pensions arriérées. (L. 13 août 1833.) — Paiement trimestriel du montant des frais d'entretien ; composition, nomination et renouvellement des conseils d'inspection ; organisation intérieure ; admission des indigents ; nomination du directeur et des employés ; travail des reclus. (A. 29 août 1833. — C. 15 septembre 1833.) — Bases d'après lesquelles doit être calculé le prix de la journée d'entretien. (C. 22 février 1834.) — Conditions de sortie des reclus ; obligation de rechercher les moyens de leur procurer du travail pendant leur détention. (C. 4 juillet 1834.)

Colonie agricole.

Col. agr. 1827

Inscription pour la milice des enfants placés dans les colonies sans leurs  
pères et mères. (A. 19 sept. 1826 et 25 mai 1827.)

4i Rec. Lic.

# Colons agricoles.

Col. agr. 1828  
1829

*Engagements militaires.* Paiement d'une somme de 16 fl. aux sociétés de bienfaisance pour chaque colon mendiant qui s'engage pour le service d'outre-mer. Les dettes des colons mendiants incorporés dans la milice nationale, seront payées par le gouvernement qui se fera rembourser par les communes domiciles de secours. (A. 5 novembre 1828.) — Paiement d'une somme de 16 fl. pour chaque colon admis au service de terre. (A. 26 février 1829.)

in Rec. Cric.

Colonie agricole.

Col. ag. 1829

*Envoi des indigents aux colonies agricoles; causes d'inobservation des prescriptions y relatives. (C. 15 novembre 1829.)*

vi Rue. Cui.

Col. eq.

Col. eq. 1830  
1835

- Entretien de mendicants; avances faites par le gouvernement (A. 18 déc. 1830).
- Catégories de mendicants qui il convient de transférer aux colonies agricoles (Circ. 9 sept 1831).
- Réduction du prix de la pension de vagabonds et mendicants transférés à la colonie de MEXYPLAS - RYCKEYORZEL. (Circ. 3 avril 1835). in Proc. Circ.

Colonie

Pis., Hoogst., 1831  
1906

Dossiers concernant l'administration de la colonie  
d'Hoogstraeten 1831 - 1906

A.C.R. : Mij Just- Biefet Pis, n°163 - 165



Mend.

Mend., 1832  
1835

- Exécution de l'art. 271 du code pénal qui met à la disposition du gouvernement les cardans par vagabondage (Circ. 22 oct. 1832)
- Exécution rigoureuse des lois relatives de la mendicité (Circ. 24 juin 1834)
- Les mendiants et vagabonds étrangers, mais, à leur sortie de prison, immédiatement reconduits à la frontière. (Circ. 22 sept. 1834)
- Transit de mendiants et vagabonds valides aux colonies agricoles (Circ. 30 mai 1835). *in Rec. Circ.*

1833  
1913

# Départ

## Administration du département de RECKHEM

1833	AGR.: Min. Just. - Buref. et Proc. n° 171
1863 - 1884	" " n° 172
1894 - 1900	n° 173
1897 - 1913	n° 174

Commission chargée de la révision de la législation générale des  
dépôts de mendicité. Rapport à M. le Ministre de la Justice  
Brussels, Lesigne, 1833, 4-P, 60p.

Paul.: 4494